



## Mes affaires et les siennes....

Par **bcs**, le **20/07/2011** à **20:37**

Bonjour,

Suite à notre séparation (aucun liens juridiques), notre déménagement, toutes affaires confondues, a été confié à une de mes amies qui l'a entreposé dans son garage, sans aucun contrat, ni inventaire. 6 mois après, celle-ci voudrait retrouver la jouissance de cet espace et nous demande de bien vouloir récupérer nos affaires ce qui me semble pour le moins normal. Monsieur en a été informé par moi-même et par mail, car je n'ai pas son adresse, ni son lieu de travail où lui faire parvenir un courrier, que ses affaires personnelles étaient à sa disposition et ce depuis le 17 mai, et à ce jour je n'ai aucune réponse claire de sa part, sinon des menaces déguisées de procédures dont il est friand.

Dans le cas où je suis obligée de vider ce garage et de me défaire de ses biens, car je ne peux les conserver dans l'espace qui m'est maintenant donné, peut-il accuser moi ou mon amie de vol?

Merci de vos réponses  
Cordialement

Par **mimi493**, le **20/07/2011** à **20:39**

Le vol est la soustraction frauduleuse, on n'est donc pas dans ce cas.

Prenez vos affaires et

- soit c'est une de ses amies, qu'elle se débrouille avec lui
- soit c'est une de vos amies et là c'est à vous de vous débrouiller avec lui

Par **bcs**, le **20/07/2011** à **20:47**

Merci pour votre réponse.

Comme je vous l'ai dit, j'ai vainement tenté qu'il récupère ses affaires et me suis donc "débrouillée" avec lui. Devant son inaction je suis donc obligée d'agir et c'était le sens de ma question, si je suis obligée de me débarrasser de ses affaires, est-ce que mon amie qui n'a aucun contrat ou moi-même pouvons nous être accusée de vol?

Bien cordialement